



Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke

Volume IV – orientations stratégiques du plan
Directeur des équipements sportifs et récréatifs

Par

**Teknika HBA inc. en collaboration avec
Daniel Arbour et Associés (DAA)**

Février 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1 MISSION ET OBJECTIFS	6
1.1 Mission principale : Disposer d'un réseau approprié d'équipements sportifs et récréatifs de qualité, diversifié, sécuritaire et réparti équitablement sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke	6
1.2 OBJECTIFS	7
1.2.1 Disposer d'un réseau approprié d'équipements sportifs et récréatifs de qualité, diversifié, sécuritaire et réparti équitablement sur l'ensemble du territoire sherbrookoïse, qu'il soit de propriété municipale, scolaire et/ou institutionnel.	7
1.2.2 Favoriser l'accès à la pratique d'activités récréatives au plus grand nombre possible de citoyens.....	7
1.2.3 Maintenir et assurer une offre pertinente de programmes d'activités sportives structurées répondant aux besoins du développement sportif....	7
1.2.4 Soutenir les différentes structures de l'excellence sportive sherbrookoïse de manière à assurer son leadership sur les plans québécois et canadien.	7
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	8
2.1 Orientation 1 : Réaffirmer le partenariat indispensable de la ville avec les organismes sportifs issus du milieu, qu'ils possèdent un caractère local ou plus large dans le développement de la pratique sportive.....	8
2.2 Orientation 2 : Aménager des équipements sportifs répondant aux besoins du sport de haut niveau, tant en matière d'entraînement qu'en matière de tenue d'évènements d'envergure	9
2.3 Orientation 3 : Assurer un réseau d'équipements récréatifs de proximité dans chacun des arrondissements de la Ville de Sherbrooke.....	9
2.4 Orientation 4 : Mettre en valeur le potentiel des espaces verts et bleus disponibles en relation avec les nouvelles pratiques reliées au plein air à des fins récréatives et sportives tout en respectant les écosystèmes existants	10
2.5 Orientation 5 : Adapter le réseau des équipements sportifs et récréatifs en fonction des nouvelles tendances	11

2.6	Orientation 6 : Assumer un leadership et une vision en matière de concertation municipale-scolaire en relation avec le développement de la pratique sportive et récréative	11
3	ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	13
3.1	Sports de glace	13
3.2	Activités aquatiques intérieures	14
3.3	Activités récréatives et sportives extérieures.....	16
3.4	Activités physiques intérieures - gymnase	22
3.5	Sports de glisse et plein air.....	22
3.6	Tableau synthèse de la demande en matière d'équipements sportifs.....	23
4	ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS.....	25
4.1	Arrondissement de Brompton	25
4.2	Arrondissement de Fleurimont	26
4.3	Arrondissement de Jacques-Cartier	28
4.4	Arrondissement du Mont-Bellevue.....	29
4.5	Arrondissement de Rock-Forest – St-Élie – Deauville.....	30
4.6	Arrondissement de Lennoxville.....	31
5	LES AXES PRINCIPAUX D'INTERVENTION	33
5.1	Améliorer et consolider le réseau des équipements sportifs et récréatifs existants	33
5.2	Miser sur un développement progressif de l'offre et des clientèles en partenariat avec les organismes du milieu	34
6	LES STRATÉGIES D'INTERVENTION	36
6.1	Les stratégies visant la maximisation de l'utilisation des équipements sportifs et récréatifs existants	36

6.2 Les stratégies de financement de la rénovation des équipements sportifs et récréatifs ou de la construction de nouveaux équipements37

CONCLUSION39

INTRODUCTION

La pratique sportive et récréative est un objet en mouvance, de nouvelles pratiques émergent ou encore certaines pratiques augmentent d'ampleur, ce qui souvent occasionne le besoin d'adapter des équipements sportifs et récréatifs existants ou encore d'ajouter au réseau de nouveaux équipements sportifs et récréatifs. De plus, le vieillissement de la population risque d'entraîner de nouveaux besoins, sans oublier que la participation dans des activités sportives organisées au Canada diminue continuellement depuis 1992. Dans ce contexte, la Ville de Sherbrooke devra relever plusieurs défis au cours des dix (10) prochaines années afin de répondre adéquatement à la demande. L'accessibilité de tous les citoyens à des services de proximité pertinents et diversifiés, quel que soit leur arrondissement d'appartenance, le maintien en état du réseau des équipements sportifs implanté au cours des dernière années et ayant souvent une large desserte, l'adaptation et le développement de ce dernier en fonction des nouveaux besoins en sont quelques exemples.

Le volume IV présente donc les principales orientations en matière d'équipements sportifs et récréatifs sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke au cours des prochaines années. Il se divise principalement en quatre parties.

- La mission principale et les orientations stratégiques;
- Les orientations spécifiques en matière d'équipements sportifs;
- Les orientations spécifiques en matière d'équipements récréatifs;
- Les grands axes et stratégies d'intervention.

1 MISSION ET OBJECTIFS

La Ville de Sherbrooke devra relever plusieurs défis afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population en matière d'équipements sportifs et récréatifs au cours des prochaines années. Compte tenu de l'importance des besoins exprimés et des ressources disponibles pour y répondre, les instances municipales, tant au niveau municipal qu'au niveau des arrondissements, seront appelées à faire des choix.

Le plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la Ville de Sherbrooke a pour objet de définir les grandes orientations et d'énoncer des pistes d'actions qui détermineront la nature et l'étendue du rôle de la Ville en ces domaines.

Les orientations retenues dans le cadre du présent plan directeur devraient guider le travail des autorités dans ce processus de choix qui s'amorce, tant au niveau municipal qu'au niveau de chacun des arrondissements. Elles déterminent la nature et l'étendue des interventions à effectuer au cours des prochaines années, visant le meilleur équilibre et la meilleure équité possible.

1.1 MISSION PRINCIPALE : DISPOSER D'UN RÉSEAU APPROPRIÉ D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS DE QUALITÉ, DIVERSIFIÉ, SÉCURITAIRE ET RÉPARTI ÉQUITABLEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Le sport et l'activité physique contribuent pleinement au maintien et au développement de la qualité de vie essentielle à la santé et à la richesse de la population. Bien que le domaine de la santé relève d'autres instances gouvernementales, c'est dans leur milieu de vie, que les citoyennes et les citoyens s'activent, bougent, découvrent, s'entraînent et s'amuse. Dans ce contexte, la Ville de Sherbrooke est interpellée afin de mettre à disposition de ses citoyens une gamme de pratique sportive et récréative leur permettant d'accéder à une meilleure condition physique, et ce, dans des cadres variées : programmes, aménagements, infrastructures de propriétés municipale, scolaire et/ou institutionnelle.

La pratique sportive est reconnue pour être un lieu privilégié d'expression permettant, pour certain d'atteindre les plus grandes sphères d'accomplissement. La Ville de Sherbrooke reconnaît

que pour devenir la ville par excellence au Québec et implanter une véritable culture sportive¹, elle requiert deux modalités de déploiement des ressources : le soutien à la pratique libre et l'offre de programmes d'activités sportives structurées.

1.2 OBJECTIFS

En application avec la mission principale, la Ville de Sherbrooke entend atteindre les objectifs suivants :

1.2.1 DISPOSER D'UN RÉSEAU APPROPRIÉ D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS DE QUALITÉ, DIVERSIFIÉ, SÉCURITAIRE ET RÉPARTI ÉQUITABLEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE SHERBROOKOIS, QU'IL SOIT DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE, SCOLAIRE ET/OU INSTITUTIONNEL.

1.2.2 FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES AU PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE CITOYENS.

1.2.3 MAINTENIR ET ASSURER UNE OFFRE PERTINENTE DE PROGRAMMES D'ACTIVITÉS SPORTIVES STRUCTURÉES RÉPONDANT AUX BESOINS DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF.

1.2.4 SOUTENIR LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DE L'EXCELLENCE SPORTIVE SHERBROOKOISE DE MANIÈRE À ASSURER SON LEADERSHIP SUR LES PLANS QUÉBÉCOIS ET CANADIEN.

¹ Ville de Sherbrooke, POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, 2004

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le territoire de la Ville de Sherbrooke présente un potentiel exceptionnel de développement de diverses pratiques sportives et récréatives. Son relief varié, ses sites naturels, le nombre et la diversité de son infrastructure et aménagements ainsi que le dynamisme et la vision de ses acteurs sont des atouts majeurs, pour que Sherbrooke devienne un milieu exceptionnel pour l'expression d'une culture orientée vers la pratique de l'activité physique et sportive.

Les orientations présentées dans les lignes qui suivent expriment les préoccupations et les aspirations majeures recueillies dans le cadre de la réalisation du plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la Ville de Sherbrooke. Ces orientations serviront de fondement à l'action sur lesquelles devra s'appuyer l'intervention en matière d'activités sportives et récréatives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

2.1 ORIENTATION 1 : RÉAFFIRMER LE PARTENARIAT INDISPENSABLE DE LA VILLE AVEC LES ORGANISMES SPORTIFS ISSUS DU MILIEU, QU'ILS POSSÈDENT UN CARACTÈRE LOCAL OU PLUS LARGE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le volet du développement sportif fait l'objet d'une attention soutenue par la Ville de Sherbrooke. Cette attention se caractérise par un partenariat indispensable entre la ville et les organismes sportifs issus du milieu, qu'ils possèdent un caractère plus local ou plus large. La Ville de Sherbrooke reconnaît et soutient ainsi activement les rôles et les responsabilités dévolus aux associations sportives. Celles-ci sont ainsi invitées à agir à un ou à plusieurs des quatre niveaux de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) et à participer aux niveaux de compétition (local, régional, provincial, national) qui conviennent à leurs membres.

Au cours des dernières années, les programmes de développement sportif sont devenus de plus en plus exigeants. Les fédérations sportives mettent ainsi de l'avant des réformes ayant souvent des répercussions au niveau des ressources disponibles. Elles soulèvent des problématiques que ce soit en termes d'investissements, d'accueil, d'encadrement et de soutien aux pratiques sportives. Il y aurait donc lieu en collaboration avec les organismes sportifs du milieu sherbrookoïse d'assumer une représentation plus forte auprès des fédérations sportives afin d'en minimiser les impacts sur les ressources disponibles de la Ville de Sherbrooke.

2.2 ORIENTATION 2 : AMÉNAGER DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS RÉPONDANT AUX BESOINS DU SPORT DE HAUT NIVEAU, TANT EN MATIÈRE D'ENTRAÎNEMENT QU'EN MATIÈRE DE TENUE D'ÉVÈNEMENTS D'ENVERGURE

Le sport de haut niveau de la région de Sherbrooke dispose en partie des équipements intérieurs et extérieurs permettant de satisfaire ses besoins en matière d'entraînement et de compétition ou en matière de tenue d'évènements d'envergure. Malgré tous les efforts consentis par la Ville de Sherbrooke et ses partenaires pour garantir l'accessibilité à des installations de qualité et également pour assurer des installations adaptées aux normes nationales et internationales maintenant en vigueur, des investissements additionnels seront nécessaires.

En ce sens, les pistes d'intervention suivantes devraient être privilégiées au cours des dix (10) prochaines années :

- Apporter les améliorations nécessaires aux équipements existants en partenariat avec les institutions concernées desservant actuellement le sport de haut niveau sur le territoire de la Ville de Sherbrooke (Universités, cégeps, commissions scolaires) et ce, afin de maximiser le plus possible l'utilisation de ces derniers et de permettre de répondre aux besoins.
- Aménager de nouveaux équipements sportifs spécialisés pour le sport de haut niveau, là où l'amélioration du réseau actuel d'équipements s'avérera insuffisant et/ou au meilleur endroit possible.

2.3 ORIENTATION 3 : ASSURER UN RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE PROXIMITÉ DANS CHACUN DES ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

C'est avant tout au niveau du voisinage, du quartier et de l'arrondissement que les citoyennes et citoyens exercent leurs activités sportives et récréatives. L'accessibilité à des services de proximité en la matière est une des premières responsabilités reconnues aux municipalités. Les interventions de la Ville de Sherbrooke et des autorités d'arrondissements en matière d'aménagement d'équipements sportifs et récréatifs sur le territoire devront assurer en premier lieu l'accomplissement de cette responsabilité.

En ce sens, les pistes d'intervention suivantes devraient être priorisées au cours des dix (10) prochaines années :

- Assurer la pérennité du réseau des équipements sportifs et récréatifs existant au sein de chacun des arrondissements et répondant déjà à des besoins exprimés et reconnus.
- Améliorer le réseau des équipements sportifs et récréatifs, tant au niveau du voisinage et du quartier qu'au niveau de l'arrondissement, là où les déficiences sont les plus marquantes.
- Aménager dans les secteurs domiciliaires en développement de nouveaux espaces et équipements sportifs et récréatifs et ce, en temps opportun afin de répondre aux besoins progressifs.

2.4 ORIENTATION 4 : METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL DES ESPACES VERTS ET BLEUS DISPONIBLES EN RELATION AVEC LES NOUVELLES PRATIQUES RELIÉES AU PLEIN AIR À DES FINS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES TOUT EN RESPECTANT LES ÉCOSYSTÈMES EXISTANTS

La Ville de Sherbrooke dispose d'un vaste réseau d'espaces verts et bleus existants sur son territoire dont le potentiel à des fins récréatives respectueuses de l'environnement et des écosystèmes existants, n'est pas réellement développé. Ces espaces relèvent de son autorité ou encore elle le partage avec des partenaires. Une concertation entre les divers intervenants permettra sûrement d'en développer le potentiel.

En ce sens, les pistes d'intervention suivantes devraient être priorisées au cours des prochaines années :

- Continuer les aménagements nécessaires permettant l'accessibilité la plus large possible des citoyennes et citoyens de la Ville de Sherbrooke et de la clientèle touristique à des activités riveraines;
- Effectuer les aménagements nécessaires permettant l'accessibilité la plus large possible des citoyennes et citoyens de la Ville de Sherbrooke et de la clientèle touristique à des activités récréatives et de détente en milieu naturel tout en respectant les écosystèmes existants;
- Favoriser le développement d'activités sur quatre saisons en mettant en valeur la saison hivernale puisque la Ville de Sherbrooke possède un potentiel énorme.

2.5 ORIENTATION 5 : ADAPTER LE RÉSEAU DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS EN FONCTION DES NOUVELLES TENDANCES

La pratique récréative et sportive est un objet en mouvance : de nouvelles pratiques émergent ou encore certaines pratiques prennent davantage d'ampleur, demandant d'adapter les équipements sportifs et récréatifs existants ou encore d'ajouter de nouveaux équipements au réseau. Les phénomènes démographiques ainsi que les nouvelles tendances liées à la pratique récréative observée au sein de chacune des arrondissements appuient cette nécessité.

En ce sens, les pistes d'intervention suivantes devraient être priorisées au cours des dix (10) prochaines années.

- Améliorer le réseau des équipements de plein air (corridors verts, piste cyclable, pistes et sentiers pédestres, pistes et sentiers de ski de fond, etc.) au sein de la Ville.
- Améliorer l'accessibilité à des plateaux sportifs multifonctionnels, permettant d'élargir la gamme d'activités physiques récréatives offertes aux citoyennes et de répondre aux besoins des organismes du milieu, tant à caractère récréatif que sportif.
- Améliorer les plateaux récréatifs et sportifs extérieurs, permettant la pratique libre d'activités physiques contrairement à une pratique sportive soumise à un cadre d'organisation structuré.
 - l'aménagement de jeux d'eau;
 - l'aménagement d'aires de jeu pour adolescents (basket-ball, rouli-roulant et autres aménagements);
 - aménagement d'aires de jeu et de détente pour personnes âgées (jeu de pétanque, etc.).

2.6 ORIENTATION 6 : ASSUMER UN LEADERSHIP ET UNE VISION EN MATIÈRE DE CONCERTATION MUNICIPALE-SCOLAIRE EN RELATION AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET RÉCRÉATIVE

La situation de la concertation municipale-scolaire est en constante amélioration, bien qu'il reste encore certaines actions à entreprendre concernant l'accessibilité aux installations sportives tant municipale que scolaire. En général, on soulignait souvent les enjeux relatifs à l'accessibilité, à la disponibilité, aux conditions d'usage, à la multiplication des intervenants. Aujourd'hui, il faut

aussi relever de nouveaux défis qui se situent parfois au-delà de l'échange d'équipements ou de locaux. On parle notamment du décrochage scolaire, de la continuité de services, de conciliation travail – famille et de la mise aux normes de certains équipements sportifs.

Dans ce contexte, il est important que la ville renouvelle son leadership et sa vision en matière de concertation municipale-scolaire afin de faire face aux nouvelles réalités reliées non seulement aux équipements, mais aussi à la qualité des services pour l'ensemble de la population.

3 ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La contribution significative du sport et de l'activité physique au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population a été largement démontrée. Elle repose cependant sur le déploiement d'une offre suffisante et pertinente qui se base en large partie sur la disponibilité et la qualité des infrastructures recevant les activités sportives, programmes et autres services s'adressant à la population. Dans cette perspective, l'accès au plus grand nombre possible de citoyens repose sur des orientations précises en matière d'équipements sportifs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

3.1 SPORTS DE GLACE

Le hockey, le patinage artistique et de vitesse rencontrent un éventail de difficulté dans le développement à long terme de l'excellence ou vers la santé par le sport pour la vie. Ces défis se structurent en cinq (5) chapitres : le développement du joueur, les entraîneurs, le leadership et l'organisation, le réseau de compétitions et les installations sportives bien adaptées à une pratique sportive contemporaine.

L'analyse de l'offre et de la demande est liée à un seul facteur déterminant, soit le niveau élevé de la participation en matière de sports de glace sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Pour la saison 2006-2007, elle a alloué un total de 10 465 heures de glace pour répondre aux besoins des organismes sportifs durant la saison régulière. L'examen de l'opération des glaces de propriété municipale démontre que l'offre locale est présentement saturée. En d'autres termes, la Ville de Sherbrooke ne pourrait allouer plus d'heures de glace durant la période de pointe à ses organismes sportifs puisque les arénas sont pleinement utilisés. Le Centre récréatif de Rock Forest et, dans une moindre mesure le Centre sportif Cibrona, de propriété privée (OBNL), sont également pleinement utilisés. Les autres arénas de propriété scolaire sont fréquemment utilisés, mais leurs disponibilités en matière d'allocation des espaces ne répondent pas toujours aux orientations et aux demandes du niveau municipal.

Toutes les options présentées ne sont pas mutuellement exclusives. La municipalité peut donc décider d'adopter une série de mesures, de manière à réduire la pression actuelle en termes d'allocation d'heures de glace pour les organisations sportives. Elle peut aussi chercher à mieux

répondre aux besoins de la pratique libre et des ligues pour adultes. À court terme, la pression pour la demande d'heures durant la période de pointe connaîtra une légère augmentation. À long terme, cette pression provenant des organisations sportives risque toutefois de s'étioler et permettre ainsi une certaine flexibilité en termes de gestion municipale. Toutefois, nous considérons que la pression provenant du marché commercial risque de se maintenir. La Ville de Sherbrooke peut aussi intervenir d'une manière à permettre une gestion plus efficace de l'offre. Dans ce contexte, elle peut :

- 1) Consolider les arénas de propriété privée (OBNL) en investissant dans la réfection nécessaire à leur mise aux normes;
- 2) En matière de programmation, réévaluer le cadre d'allocation des heures de glace dans les installations sportives de propriété municipale;
- 3) Analyser l'opportunité d'un partenariat public-privé pour l'implantation d'une nouvelle installation sur son territoire de manière à regrouper ses besoins en heures de glace et ainsi améliorer son offre de services sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

3.2 ACTIVITÉS AQUATIQUES INTÉRIEURES

Huit (8) piscines intérieures, dont une de 50 mètres à l'Université de Sherbrooke, sont localisées sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Une offre de services à l'ensemble de la population de Sherbrooke est disponible dans des piscines via des organismes délégués gestionnaires (Centre communautaire de loisirs Sherbrooke, Carrefour Accès loisirs, Sherbrooke Loisirs Action, Loisirs Fleuri-Est et Sercovie) et via directement certaines institutions scolaires (Université de Sherbrooke, Université Bishop, le Cégep de Sherbrooke).

Une des problématiques majeures reliées à ce type d'équipement, c'est qu'ils sont en majorité de propriété scolaire limitant ainsi leur accès durant le jour. Seulement deux de ces piscines de propriété scolaire offrent une programmation communautaire en vertu de protocoles d'entente avec la Ville de Sherbrooke (piscines du Phare et Montcalm). Ces équipements scolaires sont accessibles uniquement durant les heures de soir et de fin de semaine, limitant ainsi grandement l'offre de services à des fins communautaires.

Les piscines actuelles, tout en ayant contribué à l'offre de service et tout en y contribuant encore, sont désuètes et ne correspondent plus aux normes présentement en vigueur. Ces nouvelles normes permettent généralement un plus large potentiel de diversification au niveau de la pratique récréative et une accessibilité mieux adaptée à des fins communautaires. La capacité et la profondeur des bassins s'appuient sur des critères différents comprenant des espaces adaptés aux différentes clientèles : bassins récréatifs, jeux d'eau, bains tourbillons, etc.).

La Ville de Sherbrooke enregistre donc un nombre de 170 130 entrées/baignade sur son territoire à l'intérieur de plusieurs piscines intérieures de propriétés scolaire et institutionnelle, représentant approximativement 1,2 baignade par habitant. Ce ratio exclut l'utilisation faite durant la semaine de jour par la clientèle scolaire pour la Ville de Sherbrooke et également pour les municipalités témoins. Ce ratio se situe nettement sous la moyenne des municipalités observées. On observe généralement un ratio se situant entre 2 et 4 baignades par habitant dans les municipalités du Canada.

Cette sous-participation est le résultat d'une offre moins adaptée en équipements aquatiques, entraînant une offre de services ne répondant pas aux besoins de la population sherbrookoise et ce, malgré un ratio de piscines par personne supérieur à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec. Aucune des piscines intérieures localisées sur le territoire de Sherbrooke n'est de propriété municipale, affectant ainsi, durant le jour, l'offre de services aux fins communautaires.

Il est à noter que la piscine de 50 mètres de l'Université de Sherbrooke n'est pas actuellement totalement adaptée à la pratique sportive de compétition et d'excellence. L'absence d'un bassin d'entraînement ne lui permet pas de recevoir des jeux d'envergure nationale et internationale. Cette piscine n'est donc pas conforme pour soutenir des événements sportifs de haut niveau, notamment la tenue des Jeux du Canada à l'été 2013.

D'autre part, le réseau des piscines intérieures de l'ensemble de la Ville de Sherbrooke est vieillissant et l'aménagement de certaines d'entre elles n'est pas ajusté aux besoins des clientèles d'aujourd'hui. Les nouveaux équipements aquatiques sont susceptibles de répondre de plus en plus à toutes les couches de la population et accompagnent bien les nouvelles tendances au niveau de la pratique de loisirs. Hors, la population de Sherbrooke est appelée à croître au cours

des prochaines années. Cette croissance de la clientèle influencera la demande en matière d'activités aquatiques dans la région de Sherbrooke.

Dans ce contexte, certaines pistes d'orientation se dessinent pour la Ville de Sherbrooke, elle peut :

- 1) maximiser l'offre de services à la population dans le cadre des protocoles existants et de négocier de nouveaux protocoles d'ententes à l'intérieur des installations aquatiques de propriété scolaire, notamment des piscines du Triolet et du Phare.
- 2) entreprendre une démarche visant l'implantation d'au moins une nouvelle piscine intérieure de type communautaire multifonctionnel de propriété municipale permettant ainsi d'élargir son offre en activités aquatiques (bains libres, activités dirigées, etc.) à l'ensemble de la population. Cet équipement devra être adapté aux nouvelles tendances et inclure des équipements de jeux d'eau, des rampes d'accès pour personnes âgées, un bassin d'acclimatation, etc., augmentant ainsi largement l'offre en matière d'activités récréatives à l'ensemble de la population.
- 3) examiner l'opportunité de se doter de nouveaux bassins aquatiques adaptés à la pratique sportive de haut niveau dans le cadre de l'accueil d'un événement sportif d'envergure nationale et internationale, notamment les Jeux du Canada, tout en y intégrant une programmation dédiée à la pratique sportive locale de manière à répondre aux besoins des organismes sportifs de la Ville de Sherbrooke.

3.3 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES EXTÉRIEURES

En matière de piscines extérieures et plages, on retrouve sur le territoire de la Ville de Sherbrooke douze (12) piscines extérieures et deux (2) plages. Ces équipements sont de propriété municipale et tous les arrondissements sont dotés d'au minimum d'une piscine extérieure. Le réseau des piscines extérieures a surtout été construit durant les années 1970 et 1980, il accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre d'entre elles n'est pas nécessairement ajusté aux besoins des différentes clientèles. Il est à noter que différents travaux de rénovation et de mises aux normes sont effectués chaque année.

Les équipements aquatiques extérieurs actuels contribuent à l'offre aquatique estivale. Sur le territoire de Sherbrooke, on retrouve un ratio de piscines extérieures par tranche de population comparable à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec. L'offre en bains libres et en activités dirigées est jugée adéquate. Dans ce sens, l'option d'intervention qui se dessine d'abord pour la Ville de Sherbrooke est d'assurer la pérennité de ses équipements existants.

Les piscines extérieures et les plages sont généralement liées à une offre de services de proximité et réparties dans l'ensemble du territoire. À cet effet, on constate que le réseau des piscines extérieures et des plages de la Ville de Sherbrooke n'est pas réparti uniformément et l'arrondissement de Jacques-Cartier en est le moins bien doté. Il est primordial que l'on retrouve ce type d'équipement dans chaque arrondissement. De plus, le programme actuel de mise à jour pourrait inclure, à même les installations existantes, l'ajout d'installations aquatiques interactives (jeux d'eau) s'adressant à une clientèle plus jeune.

En matière de soccer, le calcul de l'utilisation réelle des plateaux est au cœur de la problématique pour l'ensemble des organismes sportifs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Dans le contexte que l'offre de terrains semble adéquate, mais serrée (surtout en ce qui concerne les terrains de soccer à 11) et le fait que certains terrains ne devraient peut-être pas être recensés puisque leurs surfaces de jeu ne sont pas suffisamment adéquates et qu'ils servent aussi à d'autres activités sportives et communautaires, il serait pertinent d'envisager de développer la notion de terrains dédiés à certaine pratique sportive ou encore de développer le concept de terrains d'honneur.

Les terrains synthétiques ne remplaceront jamais les terrains gazonnés dont disposent actuellement les municipalités, ne serait-ce que par des coûts d'immobilisations importants qu'entraîne leur implantation. Les propriétés de terrain naturel sont performantes lorsque sa surface est bien entretenue, car le gazon en bon état demeure une surface de choix pour la pratique du soccer et les autres sports de ballon. Par contre, le terrain à surface naturelle doit être soumis à un contrôle plus strict d'utilisation et d'entretien pour lui permettre de se maintenir dans un état optimal. Le nombre d'heures d'utilisation dépend de plusieurs facteurs liés, entre autres, à la qualité des matériaux utilisés, aux conditions climatiques, au calibre des joueurs, au niveau d'entretien, etc.

Bien que le nombre de terrains de soccer sur le territoire de la Ville de Sherbrooke est adéquat, en tenant compte des nouveaux projets de terrains de soccer synthétiques, ces terrains sont inégalement répartis sur le territoire et dans certains cas, ils ne sont pas en nombre suffisant. On peut ainsi imaginer plusieurs scénarios d'intervention, en tenant compte des particularités de chaque arrondissement, pour améliorer la qualité de certaines surfaces naturelles existantes. Cette stratégie vise la revalorisation des surfaces naturelles existantes par la mise en place d'un véritable programme d'entretien et de rénovation des surfaces naturelles, de manière à mieux gérer leur utilisation. On pense aussi ici au remplacement de certains terrains avec des surfaces techniques irriguées et drainées avec sol manufacturé pour les terrains de soccer éclairés existants.

Il est essentiel pour la Ville de Sherbrooke s'assurer de la disponibilité des terrains de soccer de propriété scolaire via des protocoles d'ententes pour répondre aux besoins de la pratique communautaire. La pratique du soccer se fait principalement lors de la période estivale, ce qui ne cause généralement pas de problèmes de cohabitation avec la pratique scolaire. Pour les organismes sportifs, la concertation scolaire municipale apparaît donc comme un facteur déterminant afin de garantir la réussite à long terme du plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la Ville de Sherbrooke. Les facteurs suivants devront y être notamment statués : l'accessibilité, la disponibilité, les conditions d'utilisation, la qualité des équipements et la concertation des intervenants.

Dans ce contexte, les pistes d'intervention suivantes sont recommandées :

- 1) en relation avec la demande, rehausser la qualité et l'aménagement de certains terrains de soccer de manière à combiner la gestion de divers types de surfaces, dans le cadre d'une stratégie globale d'amélioration des terrains de soccer de surfaces naturelles existants;
- 2) déterminer et dédier la vocation de certains terrains naturels de soccer sur les territoires de chaque arrondissement de manière à mieux conserver leurs qualités, en contrôlant mieux leur accès et en mettant en place des pratiques courantes plus adaptées à la compétition, tout en tenant compte de la pratique récréative;
- 3) étudier la possibilité de mettre en place dans le cadre d'un plan de gestion structurée, la notion de terrain d'honneur dédié presque exclusivement aux matchs d'importance ou à

certaines disciplines sportives de manière à permettre un meilleur contrôle de leur utilisation, afin de les maintenir dans un état optimal;

- 4) réviser et mettre en place un programme plus rigoureux d'entretien et de rénovation des surfaces naturelles existantes, permettant ainsi une utilisation plus adéquate de ces espaces;
- 5) maximiser l'offre de services à la population dans le cadre des protocoles existants ou encore, négocier de nouveaux protocoles d'ententes avec les institutions scolaires de manière à assurer une utilisation optimale de l'ensemble des terrains disponibles sur le territoire. Ces ententes devront tenir compte de l'accessibilité et de la disponibilité des équipements, de même que de leurs conditions d'utilisation (gestion des plateaux sportifs, sécurité, surveillance, entretien et tarification);
- 6) optimiser le programme de gestion des terrains de soccer synthétiques projetés de manière à permettre une utilisation maximale de l'offre actuelle et de diminuer la pression sur l'utilisation des surfaces naturelles;
- 7) gérer l'utilisation des surfaces naturelles existantes (accessibilité, surveillance, entretien, fermeture en cas de mauvaises conditions climatiques), de manière à optimiser leur utilisation respective tout en tenant compte des nouvelles disciplines sportives en émergence.

La pratique du football, aurait triplé depuis 10 ans au Québec et pour la même période, cette discipline sportive a quadruplé sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Il existe présentement plus de 1 050 joueurs encadrés par 150 entraîneurs, plus de 90 % de cette pratique sportive provient du domaine scolaire. Il n'existe qu'un seul club de football civil sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Globalement, la pratique du football génère annuellement 4 121 heures d'activités physiques. La pratique du football se joue présentement sur une période de huit (8) mois par année. Les principales périodes d'activités sont l'automne et le printemps. Cette situation entraîne des problèmes de cohabitation avec les autres sports extérieurs en augmentant ainsi l'utilisation des surfaces naturelles existantes (terrains de soccer) de propriétés scolaire.

De plus, nonobstant le fait qu'il manque de lieux adéquats pour la pratique du football, il y a une absence de plan d'utilisation et de planification concerté des terrains existants éclairés et

réglementaires sur le territoire. Cette situation entraîne des conflits d'usage avec les terrains de soccer existants sur le territoire. Ce constat pose un défi en matière de concertation municipale et scolaire et soulève ici, l'importance que ce partenaire aborde d'une manière concertée une meilleure planification de ces espaces et de ces besoins au cours des prochaines années.

En matière de nouvelles pratiques sportives, l'ultimate est une activité sportive en croissance. Elle est un sport collectif opposant deux équipes qui, au moyen de passes, tentent de faire progresser le frisbee vers le camp opposé. Un point est marqué quand l'un des joueurs reçoit correctement le frisbee dans la zone adverse. Ce sport, originaire des États-Unis est de plus en plus pratiqué au Québec. Le terrain est de forme rectangulaire avec deux zones de buts à chaque extrémité. Il correspond sensiblement au terrain de football (110 m x 37 m).

Ce sport est en croissance sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Seulement deux (2) terrains à 11 posséderaient la longueur suffisante pour la pratique de ce sport de façon réglementaire. La transformation de certains terrains de balle pourrait mener à la création de terrains dédiés à cette discipline sportive.

Les activités de sports de balle sont en décroissance et l'offre de terrains est supérieure à la demande, une rationalisation du nombre de terrains disponibles serait souhaitable.

Bien que le nombre de terrains de baseball soit plus élevé que la demande actuelle, ces terrains sont inégalement répartis sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Cette rationalisation doit donc être faite, tout en conservant les surfaces sportives existantes les plus appropriées (une bonne relation qualité et niveau de desserte convenable) en rapport avec les besoins de chaque arrondissement. On pense ici à une meilleure intégration de l'offre et de la demande, tout en respectant un niveau approprié de desserte à chaque installation.

En matière tennistique, le nombre de terrains de tennis est supérieur à la demande. Une rationalisation est donc possible, mais elle doit être faite tout en conservant les surfaces sportives existantes les plus appropriées (une bonne relation qualité et niveau de desserte convenable) en relation avec les besoins de chaque arrondissement. On pense ici à une meilleure intégration de l'offre et de la demande, tout en respectant un niveau approprié de desserte à chaque installation.

Dans ce contexte, il serait souhaitable de développer des sites comportant plus de quatre (4) courts de tennis par site, allant jusqu'à six (6) courts de tennis par site. De plus, chaque arrondissement devrait comprendre au moins deux (2) sites conformes aux règles qui régissent le tennis récréatif tant au niveau des espaces de dégagement qu'au niveau de l'éclairage.

La terre battue et le gazon synthétique semblent encore très prisés par les joueurs. Ils nécessitent cependant un entretien quotidien ainsi qu'une réfection ou un resurfaçage annuel. La qualité des terrains dépend de plusieurs facteurs liés, entre autres, au type de surface, aux conditions climatiques, au niveau d'entretien, etc. Dans le contexte actuel, il nous apparaît essentiel de mettre en place un programme plus rigoureux d'entretien et de rénovation des surfaces existantes, permettant ainsi une utilisation plus agréable des espaces, au bénéfice des usagers. Parce qu'ils nécessitent peu d'entretien, le remplacement de certaines surfaces en terre battue pourrait être fait par une surface en plexipave.

Dans ce sens, les orientations suivantes sont recommandées :

- La terre battue constitue une excellente surface sportive, encore très prisée par les amateurs de tennis. Dans ce contexte, il y aurait lieu de mettre en place un programme plus rigoureux d'entretien et de rénovation de ces surfaces sportives existantes, puisqu'elles représentent un actif tennistique reconnu. Dans certains cas, il pourrait être opportun parce qu'il nécessite peu d'entretien d'utiliser une surface en plexipave (6 couches minimales).
- Entreprendre un exercice de rationalisation, de manière à créer des pôles de développement de ce sport, tout en maintenant un niveau adéquat de l'offre afin de soutenir la pratique récréative à l'intérieur de chaque arrondissement. Il serait ainsi opportun de créer au moins deux (2) sites de terrains de tennis réglementaires par arrondissement comportant au minimum de quatre (4) à six (6) courts de tennis par site. Ces sites permettront ainsi de maximiser le développement du tennis tant au niveau récréatif que compétitif de même que de permettre une meilleure gestion des surfaces sportives (accessibilité, entretien et développement).
- Au cours des dernières années, on a observé, sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, une augmentation de la pratique du tennis dans un environnement structuré. Sans restreindre la pratique libre du tennis, il serait intéressant de développer l'encadrement tennistique sur certains terrains de tennis, et ce dans chacun des arrondissements.

3.4 ACTIVITÉS PHYSIQUES INTÉRIEURES - GYMNASÉ

La croissance de la pratique de plusieurs activités sportives structurées (badminton, volleyball, etc.) et individuelles (judo, taï chi, etc.) exerce une forte demande dans un contexte où les équipements du réseau scolaire sont aussi très sollicités. De plus, l'offre de service en matière d'activités physiques et sportives couvre une large clientèle. Ce type d'équipement risque donc au cours des prochaines années d'être fortement sollicité. De plus, les besoins d'actualisation et de revitalisation de certaines infrastructures sportives seront nécessaires au cours des prochaines années afin de soutenir la pratique compétitive de même que de permettre l'accueil d'événement d'envergure régionale, nationale et internationale. Nous formulons donc les pistes d'orientation suivantes :

- Maximiser l'offre de services à la population à l'intérieur des protocoles existants ou encore, négocier de nouveaux protocoles d'ententes avec les institutions scolaires de manière à assurer une utilisation plus optimale de l'ensemble des gymnases disponibles sur le territoire;
- Valider l'opportunité d'actualiser et de mettre à niveau certaines de ces installations sportives (gymnase) de manière à permettre la tenue d'événements sportifs d'envergure régionale, nationale et internationale, notamment les Jeux du Canada.
- Réduire les écarts de l'offre en plateaux sportifs entre les arrondissements en construisant de nouveaux plateaux, idéalement de propriété municipale adjacents à des complexes sportifs ou institutions scolaires.

3.5 SPORTS DE GLISSE ET PLEIN AIR

Les pratiques récréatives de plein air sont des activités importantes au Québec. Le ski a été trop souvent considéré sous l'angle d'une industrie uniquement composée de stations majeures. Il y a un bon nombre de stations petites et intermédiaires qui jouent un rôle indispensable en matière d'activités récréatives et sportives, et ce pour une large part de la population locale ou régionale. Ces stations ne pourront malheureusement faire face seules aux défis majeurs qu'elles rencontreront au cours des prochaines années. Les stations de ski Mont Bellevue et Montjoye ne génèrent pas suffisamment de liquidités de leur exploitation (bénéfice + amortissement) pour faire face au réinvestissement suffisant afin d'assurer tant le remplacement des immobilisations en fin de vie utile que pour effectuer les nouveaux investissements nécessaires à leur développement.

Dans ce contexte, la Ville de Sherbrooke devra augmenter, au cours des prochaines années, ses investissements municipaux. Elle pourra toujours décider de circonscrire cet effort financier en relation étroite avec le niveau de participation des jeunes de moins de 19 ans à cette pratique sportive.

De son côté, la pratique du ski de fond est souvent associée à une activité libre, non structurée de l'activité physique. Cette pratique sportive répond amplement aux nouvelles tendances surtout quand elle peut se faire à proximité des lieux de résidence. Cette pratique sportive fait néanmoins face à de nombreux défis, notamment la coordination des groupes d'intervenants, le coût de l'assurance responsabilité de plus en plus élevé, le manque de financement, etc. Pourtant, ces activités de plein air sont aussi une composante essentielle de l'offre en matière d'activités sportives et physiques. D'ailleurs, la Ville de Sherbrooke y possède un réseau de pistes et de sentiers relativement important. Il y aurait lieu de confirmer le rôle et l'importance de ces centres en mettant en valeur ce potentiel à des fins récréatives et touristiques. De plus, cette infrastructure mériterait d'être intégrée dans le cadre d'un plan de développement des parcs et des espaces verts. Enfin, ces gestionnaires auront davantage de succès, au cours des prochaines années, s'ils collaborent au sein d'un cadre commun d'intervention que s'ils travaillent de façon isolée.

3.6 TABLEAU SYNTHÈSE DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le tableau suivant présente, sur une échelle de faible à forte, un portrait éclair de l'état de la demande en matière d'équipements sportifs et récréatifs par rapport à l'offre actuelle sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Ce tableau synthèse montre pour plusieurs équipements une image assez réaliste des besoins actuels en matière d'équipements sportifs. Il permet également dans une large mesure de guider l'importance dans le futur des interventions à effectuer en matière d'équipements sportifs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Tableau 1
Ville de Sherbrooke
Synthèse de la demande en matière d'équipements sportifs

Équipements sportifs	Ville de Sherbrooke
Aménagements sportifs extérieurs	
Terrains de balle	Faible
Courts de tennis	Adéquate
Terrains de soccer / football	Adéquate
Piscines extérieures	Adéquate
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	Forte
Sports de glisse	n/d
Plateaux sportifs intérieurs	
Gymnases	Forte
Patinoires intérieures	Forte
Piscines intérieures	Forte

4 ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

À la suite de l'inventaire, de l'analyse, de l'établissement des forces et faiblesses et de consultations publiques relativement aux équipements récréatifs de chacun des arrondissements de la ville, la présente section traite des grandes orientations en matière d'équipements récréatifs. Ces orientations guideront les discussions et les choix à faire relatifs aux équipements récréatifs, et ce, au cours des prochaines années.

À l'échelle de la ville, il est proposé de suivre les grandes orientations suivantes :

- Revoir la classification des parcs et espaces verts;
- Compléter le réseau cyclable afin d'offrir un ensemble de liens entre les différents parcs et les arrondissements;
- Consulter les différents organismes sociaux, les regroupements de citoyens et les commissions scolaires afin de connaître leurs besoins et aspirations;
- Revoir les équipements récréatifs en fonction du vieillissement de la population;
- Prévoir, pour certains parcs, des accès et des équipements adaptés aux personnes handicapées;
- Rénover l'ensemble des jeux et surfaces de jeux existants selon la norme CAN/CSA-Z614-F03.

4.1 ARRONDISSEMENT DE BROMPTON

Pour l'arrondissement de Brompton, le secteur le plus fortement densifié se retrouve à l'intérieur du périmètre urbain. On trouve également une forte proportion de la population dans le secteur au nord de la rivière Saint-François. Sa densité est par contre moins forte car il est situé dans un secteur rural de l'arrondissement. On remarque que le pourcentage de jeunes familles est plus élevé dans l'arrondissement de Brompton que pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke. À l'inverse, le pourcentage de personnes âgées est plus faible que pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke.

Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une grande proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement de Brompton est adéquatement desservie par les sept parcs de voisinage. On retrouve un parc de quartier dans l'arrondissement de Brompton, il est situé au centre de l'arrondissement et si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, le secteur urbain se trouve adéquatement desservie. Cependant, considérant la faible population de l'arrondissement à l'extérieur de son périmètre urbain un parc de quartier est suffisant.

Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années; de l'arrondissement de Brompton se situent toutes à l'intérieur du périmètre urbain.

Dans ce contexte, les orientations suivantes sont recommandées pour l'arrondissement de Brompton :

- Bien que les équipements récréatifs soient bien utilisés à l'intérieur de l'arrondissement, plusieurs sont désuets. Ces équipements pourraient être remplacés par des équipements récréatifs qui sont absents du territoire de l'arrondissement de Brompton;
- Des équipements récréatifs associés aux parcs de quartier pourraient, au besoin, être ajoutés aux parcs Gagnon et Kruger car ils possèdent des stationnements et des bâtiments de service;
- Le parc de planche à roulettes du parc Ernest-Bergeron n'est plus adéquat, une remise à niveau serait à prévoir pour pouvoir de continuer à l'utiliser. Cependant, selon un responsable de la maison des jeunes de l'arrondissement, la pratique de la planche à roulettes est en régression comparativement à la pratique du « BMX » qui gagne de plus en plus en popularité à l'intérieur de l'arrondissement;
- Prévoir la remise en état de la piscine du parc Kruger afin de desservir la population de l'arrondissement de Brompton.

4.2 ARRONDISSEMENT DE FLEURIMONT

Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, qui est également l'endroit où l'on retrouve le plus d'équipements récréatifs. La grande majorité des équipements récréatifs est présentement destinée aux jeunes familles.

Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une grande proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement de Fleurimont, n'est pas bien desservie par les parcs de voisinage. Cependant, considérant la présence des nombreux parcs de quartier et urbains, l'arrondissement dessert bien sa population. On retrouve sept parcs de quartier et trois parcs urbains dans l'arrondissement de Fleurimont. Si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, une proportion considérable du territoire est adéquatement desservie par les parcs de quartier.

L'arrondissement de Fleurimont compte parmi les arrondissements qui connaîtront la plus forte croissance de développement au cours des prochaines années. Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années, dans l'arrondissement de Fleurimont se situent principalement dans les secteurs du chemin Galvin, du chemin Duplessis et près du CHUS Fleurimont.

Dans ce contexte, les orientations suivantes sont recommandées pour l'arrondissement de Fleurimont :

- Bien que les équipements récréatifs soient en petit nombre sur le territoire de l'arrondissement, la majorité des équipements présents étant de type module de jeux et jeux libres, ils sont bien utilisés par les enfants et les jeunes familles. Diversifier les types d'équipements récréatifs, l'accent étant mis sur les équipements sportifs;
- Prévoir l'aménagement de nouveaux parcs comme par exemple le parc Candem qui est, en 2008, boisé sur son ensemble et du parc Perreault (secteur de la rue Parrot) qui, en 2008, n'est pas construit. Ces nouveaux parcs auraient pour effet d'augmenter la desserte de parcs de voisinage pour l'arrondissement de Fleurimont;
- Prévoir l'ajout d'équipements récréatifs au parc Desranleau qui ne possède aucun équipement récréatif. Le tout en complément aux nombreux équipements récréatifs présents sur le terrain de l'école Desranleau;
- De manière générale, il faudrait élargir et diversifier les équipements récréatifs des parcs de quartier permettant ainsi d'atteindre les diverses clientèles de la ville (jeunes familles, personnes âgées, etc.);

- Planifier et prévoir des parcs dans les secteurs où l'on prévoit la plus forte croissance de développement.

4.3 ARRONDISSEMENT DE JACQUES-CARTIER

Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, principalement dans les secteurs entre le boulevard Portland et la rue Beckett, population principalement composé d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées. On remarque que la population de l'arrondissement de Jacques-Cartier est plus âgée que pour l'ensemble de la ville de Sherbrooke.

Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), environ la moitié du territoire développé et habité de l'arrondissement de Jacques-Cartier est adéquatement desservie par les parcs de voisinage. On retrouve trois parcs de quartier dans l'arrondissement de Jacques-Cartier, les parcs André-Viger, du Champs-de-Mars et Saint-Alphonse-de-Liguori. On retrouve également trois parcs urbains, Jacques-Cartier, du Domaine-Howard et du boisé Beckett, ce dernier étant une aire de préservation importante pour la région. Si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, ces parcs ne desservent qu'une faible partie du territoire habité de l'arrondissement, principalement le territoire à l'ouest de l'autoroute 55. Par contre, le parc urbain Jacques-Cartier dessert bien le centre de l'arrondissement.

Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années, dans l'arrondissement de Jacques-Cartier, se situent principalement dans les secteurs de part et d'autre du boulevard Lionel-Groulx au nord de la rue Prospect.

Dans ce contexte, les orientations suivantes sont recommandées pour l'arrondissement de Jacques-Cartier :

- De manière générale, les équipements récréatifs sont bien utilisés mais sont peu nombreux. Prévoir l'ajout d'équipements récréatifs sur le territoire de l'arrondissement;
- La grande majorité des équipements présents sur le territoire est à l'usage des enfants comme les modules de jeux et les aires de jeux libres. Porter une plus grande attention aux activités propres aux personnes âgées;

- Les parcs de voisinage sont répartis de manière uniforme sur le territoire, à l'exception de la partie centrale de l'arrondissement qui est principalement desservie par les parcs urbains Jacques-Cartier et du Domaine-Howard ainsi que par le boisé Beckett. Prévoir une amélioration de la desserte en équipements récréatifs pour ce secteur de l'arrondissement;
- Revoir la pertinence de certains équipements au parc du Champs-de-Mars qui ne possède aucun équipement récréatif et il est présentement développé à son maximum en raison de son utilisation pour le baseball (2 terrains). Il ne joue donc pas son rôle de parc de quartier, seul le déplacement d'un ou de plusieurs terrains de baseball pourrait le permettre;
- Prévoir l'aménagement du parc de voisinage Frédéric, ce qui permettra de desservir les utilisateurs de ce secteur de l'arrondissement en plein développement.

4.4 ARRONDISSEMENT DU MONT-BELLEVUE

Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, plus particulièrement dans les secteurs d'Ascot, du Centre-sud et de la croix lumineuse. On remarque que la population se situant entre 20 et 29 ans est beaucoup plus nombreuse dans cet arrondissement que dans l'ensemble de la ville de Sherbrooke, ce qui est principalement causé par la présence de l'Université de Sherbrooke.

Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une grande proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement du Mont-Bellevue n'est pas adéquatement desservie par les parcs de voisinage.

On retrouve quatre parcs de quartier dans l'arrondissement du Mont-Bellevue soit les parcs Alfred-Élie-Dufresne, Andrew-Sangster, Belvédère et Paul-Marin. Ces parcs sont plutôt situés au centre et à l'est de l'arrondissement. On retrouve également trois parcs urbains : Lucien-Blanchard, du Mont-Bellevue et Place de la Cité. Si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, environ la moitié du territoire habité de l'arrondissement se trouve adéquatement desservie.

Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années, dans l'arrondissement du Mont-Bellevue, se situent principalement dans les secteurs du parc Belvédère, au sud-est de l'arrondissement et près du parc Galt au sud-ouest de l'arrondissement.

Dans ce contexte, les orientations suivantes sont recommandées pour l'arrondissement du Mont-Bellevue :

- De manière générale, les équipements récréatifs sont en nombre suffisant et sont bien utilisés. Prévoir par contre l'ajout d'équipement dans les secteurs défavorisés de l'arrondissement;
- Plusieurs des équipements récréatifs présents à l'intérieur de l'arrondissement sont désuets. Prévoir le remplacement par de nouveaux équipements récréatifs;
- Les quatre parcs de quartier possèdent de nombreux équipements récréatifs qui répondent à toutes les tranches d'âge et, combinés aux nombreux équipements sportifs, ils font de ces parcs des espaces récréatifs complets qui desservent bien la population de l'arrondissement du Mont-Bellevue. Des équipements récréatifs pourraient être aménagés dans l'ouest de l'arrondissement afin de mieux desservir la population de ce secteur, principalement pour les jeunes familles.

4.5 ARRONDISSEMENT DE ROCK-FOREST – ST-ÉLIE – DEAUVILLE

Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, près des centres-villes des anciennes villes de Rock Forest, St-Élie et Deauville.

On remarque que la population de l'arrondissement est principalement composée de jeunes familles et d'adultes de 35 à 55 ans.

Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une grande proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville n'est pas adéquatement desservie par les parcs de voisinage. On retrouve six parcs de quartier dans l'arrondissement de Rock-Forest – St-Élie – Deauville et deux parcs urbains. En tenant compte uniquement du nombre d'habitants de l'arrondissement, ces six parcs de quartier sont suffisants mais par contre, si l'on prend en compte le facteur proximité, ils sont insuffisants. Il faut toutefois tenir compte du caractère rural pour une grande proportion du territoire.

Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années; dans l'arrondissement de Rock Forest – St-Élie – Deauville se situent principalement dans les secteurs des parcs Central, Jules-Richard, le Villageois et Mi-Vallon. L'arrondissement de Rock-Forest – St-Élie – Deauville compte parmi les

arrondissements qui connaîtront la plus forte croissance de développement au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, les orientations suivantes sont recommandées pour l'arrondissement de Rock-Forest – St-Élie – Deauville :

- De manière générale, les équipements récréatifs sont bien utilisés mais sont peu nombreux, prévoir l'ajout d'équipements sur l'ensemble du territoire;
- Maintenir les services des six parcs de quartier qui possèdent de nombreux équipements récréatifs. Ces équipements répondent à toutes les tranches d'âge et, combinés aux équipements sportifs, ils font de ces parcs des espaces récréatifs complets qui desservent bien la population résidant à proximité;
- Les parcs de voisinage sont répartis de manière inégale et sporadique sur le territoire. Prévoir de nouveaux parcs sur le territoire car l'arrondissement ne compte que six parcs de voisinage pour l'ensemble de sa population;
- Les futurs développements résidentiels devront absorber une grande partie du manque en équipements récréatifs à l'intérieur de l'arrondissement. Des efforts supplémentaires, en termes d'aménagement et de planification devront être faits afin de répondre aux besoins de la population en équipements récréatifs.

4.6 ARRONDISSEMENT DE LENNOXVILLE

Les secteurs les plus fortement densifiés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, à l'est des rivières St-François et Massawippi. On remarque que la population des jeunes adultes (20-30 ans) et des personnes de 75 ans et plus, dans l'arrondissement, est proportionnellement plus nombreuse comparée à celle de Sherbrooke.

Considérant un rayon de desserte de 0,4 km (norme en vigueur généralement appliquée au Québec), une faible proportion du territoire développé et habité de l'arrondissement de Lennoxville est adéquatement desservie par les parcs de voisinage. On retrouve deux parcs de quartier dans l'arrondissement de Lennoxville mais aucun parc urbain. Ces parcs sont situés au centre de l'arrondissement et si l'on considère un rayon de desserte de 0,8 km, une bonne proportion du territoire développé et habité se trouve adéquatement desservie. Considérant la faible population de l'arrondissement et selon les normes en vigueur, un seul parc de quartier aurait été suffisant.

Selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI), les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années, dans l'arrondissement de Lennoxville se situent principalement dans les secteurs des parcs Atto-Beaver (dans le respect de la zone inondable) et Oxford, ainsi que dans le secteur à l'ouest du parc Centennial (terrain appartenant à la ville mais non aménagé).

Dans ce contexte, les orientations suivantes sont recommandées pour l'arrondissement de Lennoxville :

- Les parcs de voisinage sont répartis de manière inégale sur le territoire. Prévoir l'aménagement de nouveaux espaces dans les extrémités sud et ouest qui ne sont pas desservies;
- Prévoir des équipements pour les personnes âgées sur l'ensemble du territoire;
- Prévoir des points de traverse sécuritaires aux axes de circulation majeure comme la route 143 et la rue Collège.

5 LES AXES PRINCIPAUX D'INTERVENTION

La Ville de Sherbrooke devra relever plusieurs défis afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population en matière d'équipements sportifs et récréatifs au cours des 10 prochaines années. L'accessibilité de tous les citoyens à des services de base pertinents et diversifiés, quel que soit leur arrondissement d'appartenance, le maintien en état du réseau d'équipements sportifs et récréatifs implanté au cours des années, l'adaptation et le développement de ce dernier en fonction des nouveaux besoins manifestés et des tendances en matière de pratique sportive et récréative en sont quelques exemples.

Compte tenu de l'importance des besoins exprimés et des ressources disponibles pour y répondre, les instances, tant au niveau municipal qu'au niveau des arrondissements, seront appelées à faire des choix. Les interventions à effectuer en matière d'équipements sportifs et récréatifs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke au cours des prochaines années sont multiples et imposantes. Leur mise en œuvre exige donc certaines stratégies d'intervention.

S'il est légitime de travailler au développement de nouveaux équipements sportifs et récréatifs, vouloir développer ces nouveaux équipements sans protéger les acquis risque de nuire à la réputation enviable de la Ville de Sherbrooke autant que de décourager les nombreux partenaires indispensables à la livraison de services de qualité. La Ville doit donc prendre les moyens pour consolider le potentiel de ses équipements en les entretenant, et investir les sommes requises dans des secteurs significatifs pour contribuer à son rôle régional.

5.1 AMÉLIORER ET CONSOLIDER LE RÉSEAU DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS EXISTANTS

Plusieurs investissements ont été réalisés et prévus afin d'améliorer et de consolider diverses installations sportives et récréatives. Le réseau des équipements sportifs et récréatifs de la Ville de Sherbrooke est vieillissant et des efforts financiers importants devront être encore consentis au cours des prochaines années afin de le maintenir en état. Ces efforts devront être faits tout en améliorant les pratiques et les modes de fonctionnement afin de mieux répondre aux besoins de la population, mais aussi en tenant compte des ressources limitées de la ville.

Cet axe d'intervention est prioritaire, car la situation actuelle de certains équipements pourrait mener à la limitation de leur usage ou même la fermeture de certains de ces équipements. La conservation des équipements existants, des activités qui s'y déroulent et du niveau de service souhaité sera donc proportionnelle aux efforts consentis en ce sens. Toutefois, ce n'est pas seulement avec l'augmentation des budgets que la Ville de Sherbrooke parviendra à contrer cette situation et à atteindre les objectifs de maintien de l'état et de la fonctionnalité des équipements existants. Des outils et des actions tels que la gestion concertée, une connaissance et un suivi de l'état des équipements, des mesures efficaces d'entretien et d'opération, l'économie d'énergie, la prolongation de la vie durable des composantes, une politique de financement responsable, etc. sont autant de nouveaux éléments qui permettront d'atteindre les objectifs du maintien et de l'amélioration des équipements sportifs et récréatifs existants. Une collaboration concertée avec les différents services de la ville, des partenaires et des organismes du milieu sera donc primordiale dans les années à venir.

5.2 MISER SUR UN DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DE L'OFFRE ET DES CLIENTÈLES

La pratique sportive et récréative est un objet en mouvance; de nouvelles pratiques émergent ou encore certaines pratiques prennent davantage d'ampleur, demandant d'adapter des équipements sportifs et récréatifs existants ou encore d'en ajouter au réseau. Dans ce sens, la Ville de Sherbrooke dispose d'un réseau d'espaces verts, bleus et blancs déjà existants sur son territoire dont le potentiel à des fins récréatives, sportives et touristiques n'est pas encore entièrement développé. Enfin, l'aménagement d'équipements sportifs intérieurs et extérieurs de haut niveau, conforme aux normes nationales et internationales, pourrait lui permettre de mieux satisfaire ses besoins et d'accroître le nombre d'événements d'envergure nationale et internationale sur son territoire. Toutes ces actions misent sur un développement progressif de l'offre et des clientèles qui optimise les retombées économiques ou qui maximise l'accessibilité pour l'ensemble de la communauté. Dans certains cas, la Ville de Sherbrooke ne pourra agir seule, car les actions à entreprendre sont importantes et les responsabilités sont normalement partagées par l'ensemble des paliers gouvernementaux. Dans plusieurs situations, elle devra aussi s'associer avec d'autres partenaires (scolaire, organismes du milieu et privés) de manière à permettre une utilisation optimale des équipements et de mieux soutenir les nouveaux besoins en matière d'équipements sportifs et récréatifs sur son territoire.

Plus spécifiquement, elle visera :

- Assurer l'accessibilité la plus équitable possible de la population de chacun des arrondissements à un réseau d'équipements sportifs et récréatifs de qualité ;
- Adapter le réseau des équipements sportifs et récréatifs en fonction des besoins et des tendances ;
- Mettre en valeur le potentiel d'espaces verts, bleus et blancs du territoire de la Ville de Sherbrooke à des fins récréatives, sportives et touristiques ;
- Aménager des équipements sportifs répondant aux besoins du sport de haut niveau, tant en matière d'entraînement et de compétition qu'en matière de tenue d'événements d'envergure.

6 LES STRATÉGIES D'INTERVENTION

Les stratégies suggérées dans la présente section, les unes concomitantes les autres successives, se regroupent en quatre catégories, toutes impliquant une concertation nécessaire entre les divers intervenants.

Ces catégories sont les suivantes :

- Les stratégies visant la maximisation de l'utilisation des équipements sportifs et récréatifs existants.
- Les stratégies de financement de la rénovation des équipements sportifs et récréatifs existants ou de la construction de nouveaux équipements.

6.1 LES STRATÉGIES VISANT LA MAXIMISATION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS EXISTANTS

Les pratiques sportives et récréatives des citoyennes et citoyens de la Ville de Sherbrooke, conformément aux tendances observées ailleurs au Québec, se diversifieront davantage au cours des prochaines années. Certaines pratiques, compte tenu des changements démographiques, démontreront une croissance. Ces facteurs ne peuvent qu'entraîner une demande plus forte dans le futur pour certains plateaux sportifs et récréatifs, appelés à accueillir ces pratiques.

Pour répondre à cette nouvelle demande, deux grandes stratégies sont à la portée des décideurs : accroître le nombre de plateaux ou tenter de maximiser le plus possible l'utilisation des équipements sportifs et récréatifs existants. La première stratégie ne devrait être utilisée qu'en dernier recours, lorsque la deuxième a atteint ses limites.

Afin de maximiser l'utilisation des équipements sportifs et récréatifs existant sur le territoire, les pistes d'action suivantes peuvent être envisagées :

- a) Favoriser les regroupements d'associations sportives et récréatives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, afin de concentrer davantage les lieux de pratique et ainsi en maximiser l'utilisation.**

- b) Favoriser les regroupements de participants ayant atteint un niveau d'excellence dans leur pratique sportive afin d'éviter de multiplier les équipements requis pour leur niveau de pratique.
- c) Définir des normes de niveau de services en termes de plateaux sportifs offerts aux diverses associations par les arrondissements, afin d'en uniformiser l'usage.
- d) Optimiser les ententes avec les institutions scolaires afin de s'assurer que les plages horaires soient plus disponibles et que les services en commun soient plus diversifiés.

6.2 LES STRATÉGIES DE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS OU DE LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Plusieurs stratégies sont présentement utilisées par la Ville et ses arrondissements pour faire face à ces coûts de maintien en état :

- Les immobilisations (emprunts, fonds de roulement)
- Les budgets d'opération
- Les subventions (participation publique et privée)
- Le partenariat (public et privé)

Ces stratégies, bien qu'appropriées, et celles dont peut disposer l'appareil municipal, se sont démontrées insuffisantes dans le passé pour faire face aux défis à relever, laissant dangereusement s'aggraver l'état général de certains équipements sportifs ou récréatifs. Il appartient aux élus municipaux, dans le cadre du processus budgétaire de la Ville, de prendre les décisions appropriées à ce niveau. Le maintien des actifs par l'entretien des équipements existants et la correction des déficiences fonctionnelles deviendra primordial. À cet effet, la création d'un fonds spécial et l'établissement d'une politique de financement de la pérennité des équipements existants pourraient être des outils de planification appropriés.

L'élaboration du plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la Ville de Sherbrooke fait état de nouveaux équipements sportifs et récréatifs, à caractère d'arrondissement ou à caractère municipal, dont il faudra financer les investissements. Encore ici, c'est généralement le règlement d'emprunt qui est utilisé. Le rythme des investissements dépend à la fois de la volonté politique et des opportunités de partenariat avec le milieu qui se présentent.

Le partenariat avec le secteur scolaire (commissions scolaires) pose des défis dans le contexte actuel, ce dernier investissant très peu dans l'ajout de nouveaux équipements sportifs et récréatifs. Les commissions scolaires disposent cependant de certaines facilités (locaux et/ou terrains) qu'elles peuvent mettre à la disposition de la Ville pour parfaire son réseau d'équipements. Les milieux scolaires de haut niveau sont généralement plus ouverts à des investissements communs pour de nouveaux équipements sportifs et récréatifs. Cette possibilité de partenariats devra être explorée au maximum.

De plus, la Ville de Sherbrooke devra se montrer très opportuniste dans la recherche de financement partagé avec les gouvernements supérieurs. La participation de ces derniers est requise pratiquement pour tout projet d'implantation de nouveaux équipements sportifs et récréatifs ou encore pour l'aménagement des espaces verts et bleus. Encore ici, ces partenariats devront être explorés au maximum.

Enfin, la Ville de Sherbrooke peut faire appel également à un mode d'intervention mixte selon lequel la municipalité, de par les pouvoirs dont elle dispose, partage les responsabilités de gestion (planification – direction – contrôle) inhérentes à l'offre de services aux citoyens avec un ou des organismes externes à l'appareil municipal. Ce mode d'intervention implique toutefois une relation de « partenariat » où il existe une compatibilité d'objectifs entre le Service municipal et un ou des organismes du milieu. De manière à renforcer ce mode d'intervention en partenariat avec les acteurs du milieu, elle entend soutenir les réseaux avec lesquels elle collabore, favoriser le développement d'offres de services intégrées et mettre en place des modèles d'interventions efficaces.

CONCLUSION

L'objectif de ce plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la Ville de Sherbrooke était de fournir un outil de référence aux différents intervenants afin de leur permettre de planifier, sur un horizon de 10 ans, les interventions prioritaires à réaliser en matière de consolidation, de rénovation, de rationalisation ou de développement de nouveaux équipements sportifs et récréatifs, et ce, pour chacun des six arrondissements ainsi que pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke.

Cet outil s'accompagne d'une base de données importante des caractéristiques reliées aux équipements sportifs et récréatifs de la Ville de Sherbrooke. Cet outil permet maintenant aux intervenants de maintenir à jour les données, mais surtout de les traiter plus efficacement afin de produire des requêtes plus précises et plus pertinentes, car il n'existe pas de mesures parfaites. L'analyse sur l'état de la situation devra donc toujours être améliorée et, dans certains cas, il faudra privilégier d'autres approches afin d'obtenir des mesures plus justes. Dans ce sens, nous recommandons de poursuivre dans des étapes ultérieures la bonification de l'information actuelle en y intégrant des données additionnelles plus précises. L'importance n'est pas seulement de s'approprier le rapport, mais surtout de l'utiliser comme un outil de gestion.

La Ville de Sherbrooke devra relever plusieurs défis afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population en matière d'équipements sportifs et récréatifs au cours des prochaines années. L'accessibilité de tous les citoyens à des services pertinents et diversifiés, quel que soit leur arrondissement d'appartenance et le maintien en état du réseau d'équipements sportifs et récréatifs implantés au cours des années en sont des exemples pertinents.